

Le 25 septembre 2008

September 25, 2008

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Jacques-André Thibault

Jacques-André Thibault

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Marie Audet, Pierre Audet, Transamerica
Life Canada et Nicolas Smith, fondé de
pouvoir au Canada pour les Souscripteurs de
Lloyd's

Marie Audet, Pierre Audet, Transamerica
Life Canada and Nicolas Smith, fondé de
pouvoir au Canada pour les Souscripteurs de
Lloyd's

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018508-085, daté du
18 avril 2008, est rejetée avec dépens en
faveur des intimés Marie Audet et Pierre
Audet.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018508-085,
dated April 18, 2008, is dismissed with costs
to the respondents Marie Audet and Pierre
Audet.

J.C.S.C.
J.S.C.C.